

↘ Débat public

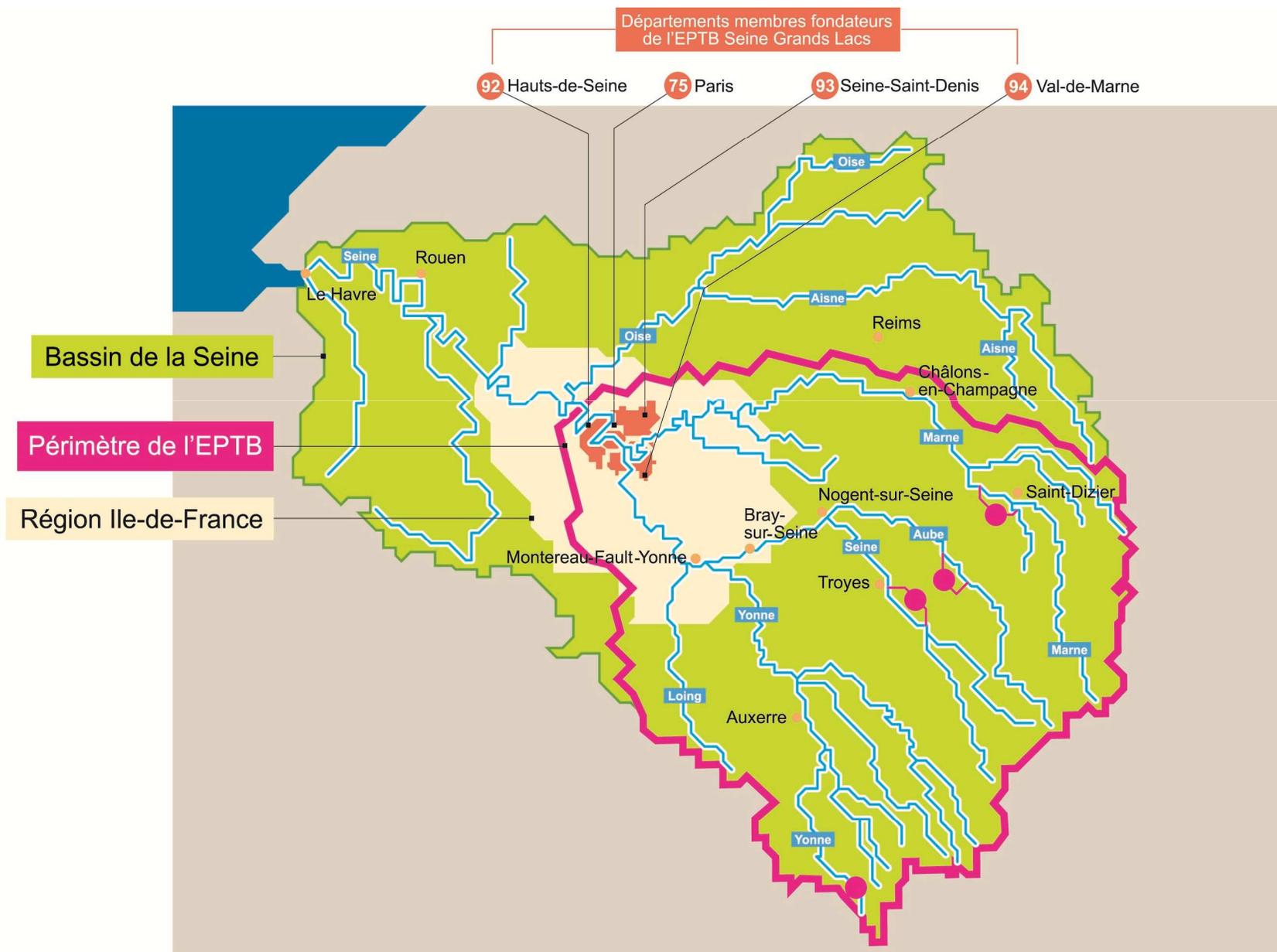
Projet d'aménagement de la Bassée

Réunion du 1^{er} décembre 2011
Marolles-sur-Seine



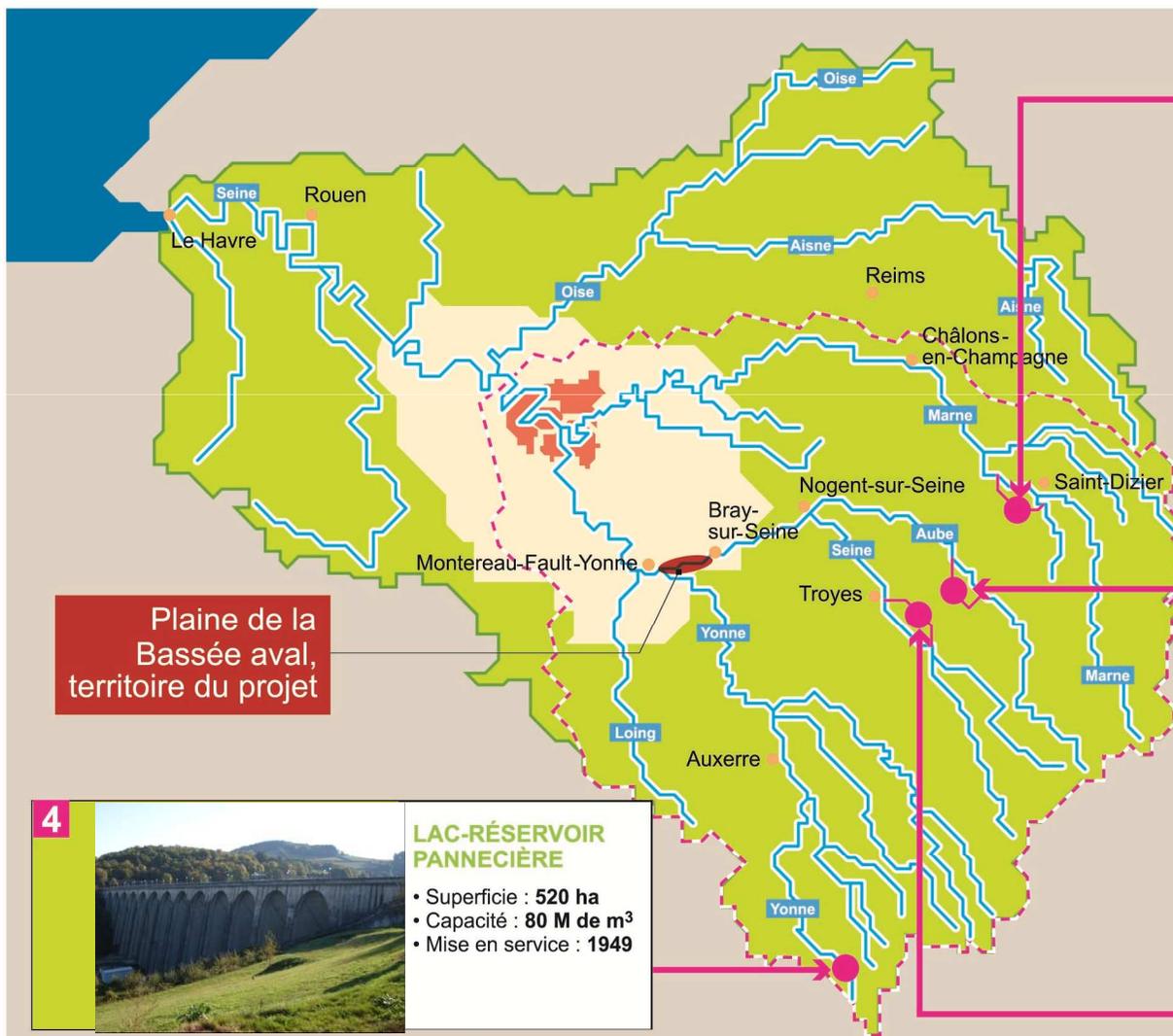
L'EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands Lacs



L'EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands Lacs



Plaine de la Bassée aval, territoire du projet



LAC-RÉSERVOIR MARNE

- Superficie : 4 800 ha
- Capacité : 350 M de m³
- Mise en service : 1974



LAC-RÉSERVOIR AUBE

- Superficie : 2 320 ha
- Capacité : 170 M de m³
- Mise en service : 1990



LAC-RÉSERVOIR SEINE

- Superficie : 2 300 ha
- Capacité : 205 M de m³
- Mise en service : 1966

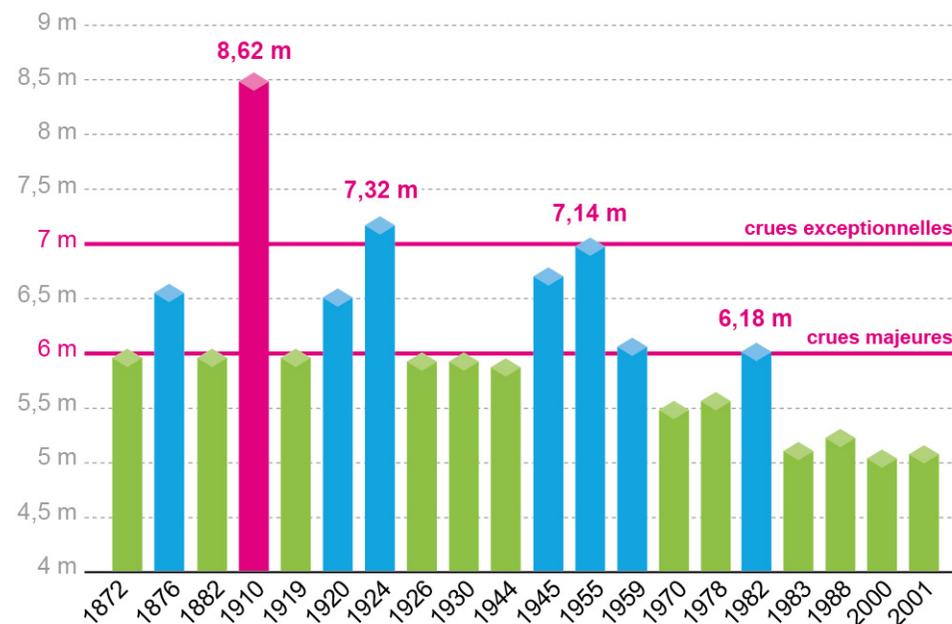


LAC-RÉSERVOIR PANNECIÈRE

- Superficie : 520 ha
- Capacité : 80 M de m³
- Mise en service : 1949

Le risque inondation en Ile-de-France

Le risque inondation en IDF



Les principales crues depuis 1872 à l'échelle du pont d'Austerlitz

- 850 000 habitants en zone inondable
- 2 millions en zone de fragilité électrique
- 2,7 millions en zone de fragilité AEP
- 170 000 entreprises touchées

17 milliards
d'euros de
dommages
de surface

Les leviers d'action : prévention et protection

Le risque inondation en IDF

Un dispositif de protection existant

- lacs-réservoirs
- zones d'expansion des crues
- protections locales

Une politique globale de gestion du risque inondation: 4 leviers d'action

- information et sensibilisation
- réduction de la vulnérabilité
- limitation de la montée des eaux
- prévision des crues et gestion de crise

Le projet d'aménagement de la Bassée s'inscrit pleinement dans cette stratégie



La restauration des zones humides: un enjeu environnemental de 1^{ère} importance

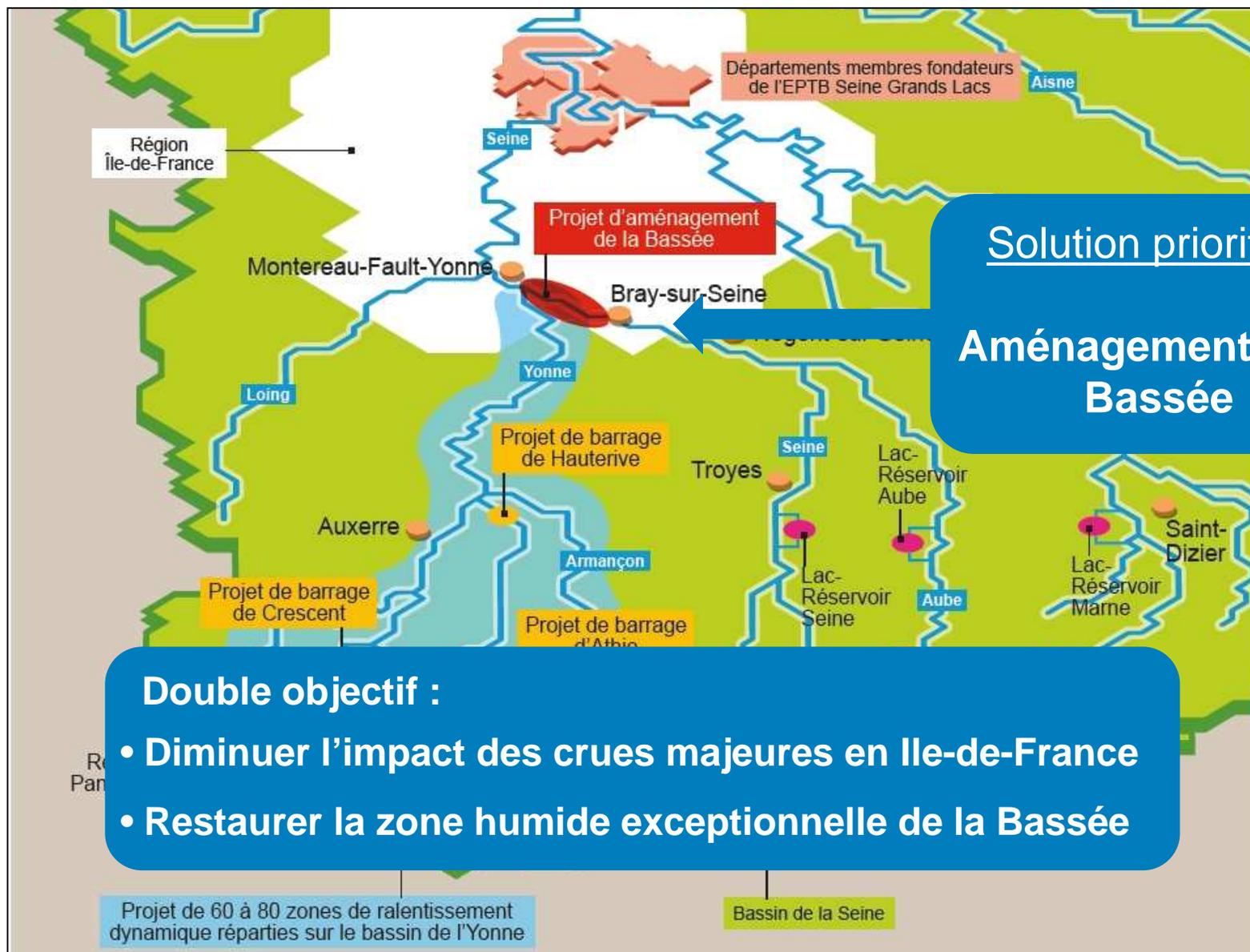
- **Convention de RAMSAR**
- **Engagement européen** en faveur des zones humides (Natura 2000):
 - Directive « Oiseaux »
 - Directive « Habitats Faune Flore »
- **Engagement de la France** en faveur des zones humides



Intégration du site de la Bassée au réseau Natura 2000

Nécessité d'un cinquième ouvrage : agir en priorité sur l'Yonne

Le risque inondation en IDF



Solution prioritaire

Aménagement de la
Bassée

Double objectif :

- Diminuer l'impact des crues majeures en Ile-de-France
- Restaurer la zone humide exceptionnelle de la Bassée

- Un territoire multifonctionnel



- La vallée de la Bassée à l'aval de Bray-sur-Seine





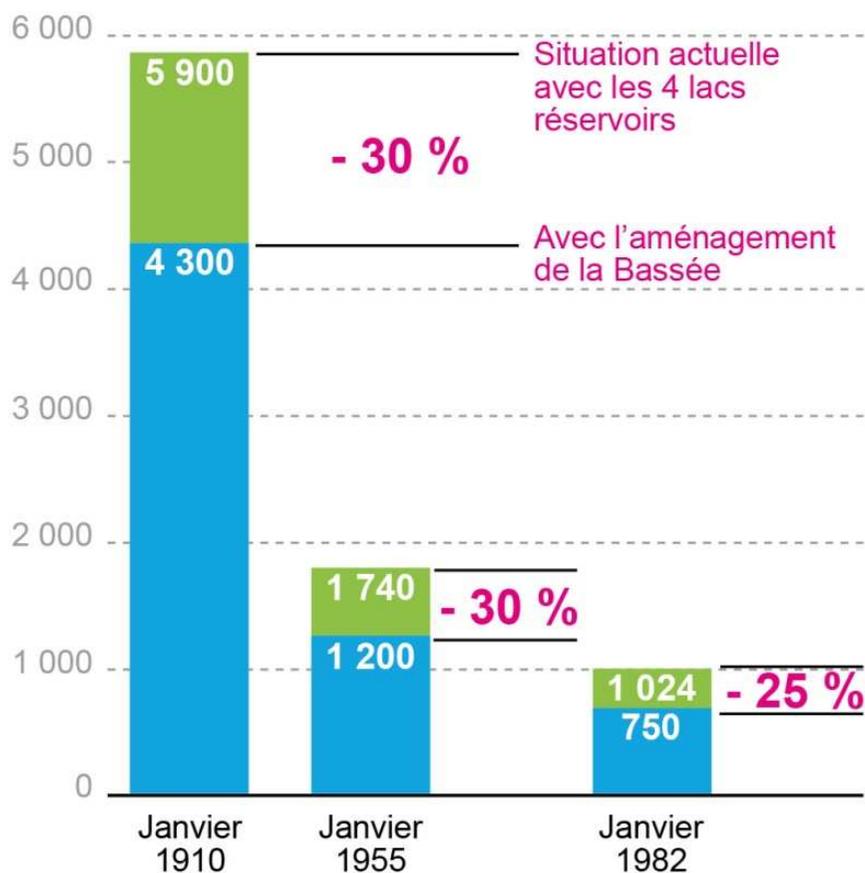
1^{er} objectif : diminuer significativement les effets d'une inondation majeure en Ile-de-France



Bénéfice hydraulique et socio-économique de l'aménagement

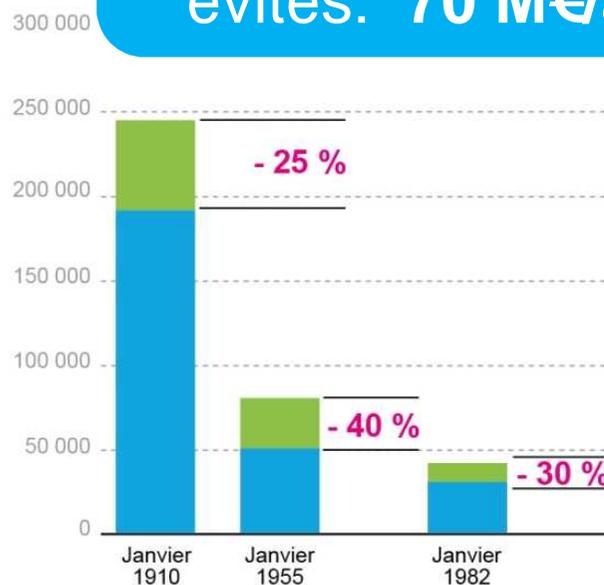
Des abaissements du niveau d'eau de 20 à 50 cm selon les villes et les crues

L'efficacité hydraulique



Dommages totaux
(en millions d'euros TTC)

Coût moyen des dommages de surface évités: 70 M€/an



Population touchée
(en nombre d'habitants)

2^{ème} objectif: restaurer la zone humide exceptionnelle de la Bassée

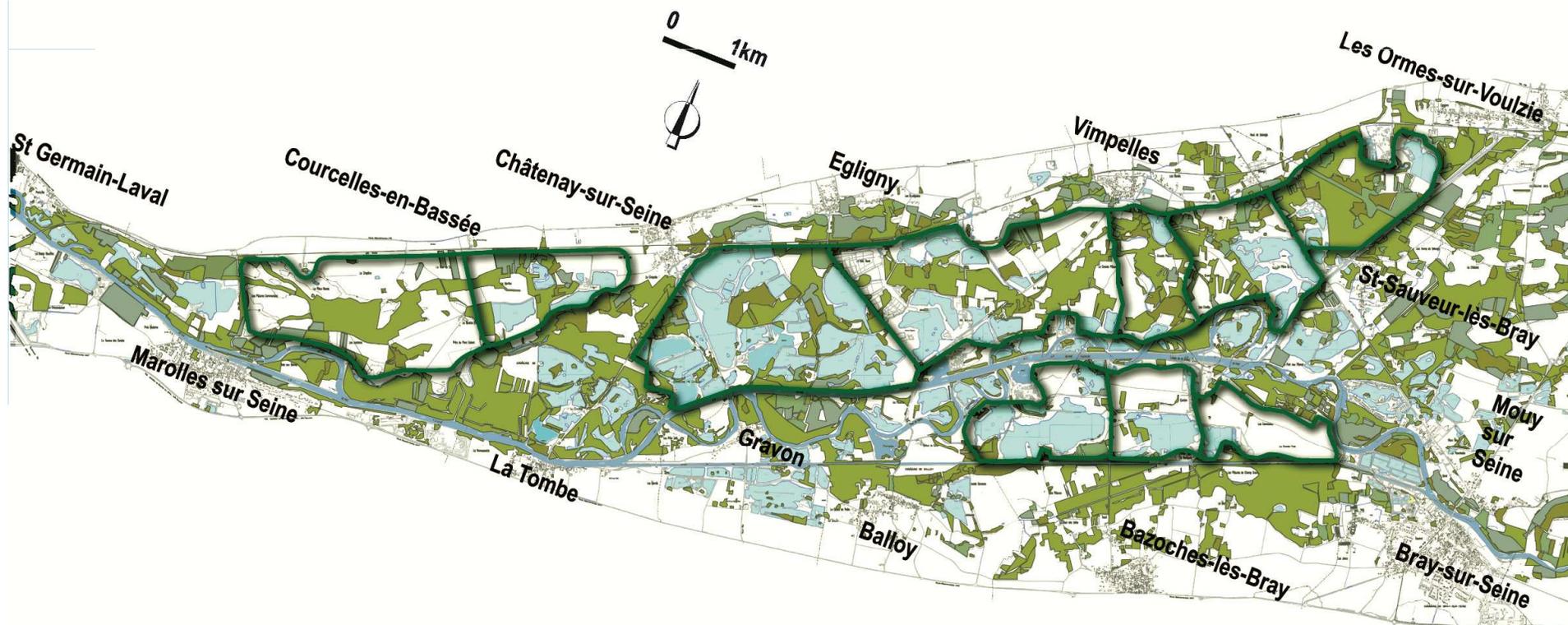
L'objectif environnemental

- Inondations écologiques **rendant à la Bassée son caractère de zone humide**
- Inondations annuelles régulières et maîtrisées
- Favorisant **le retour d'espèces caractéristiques des zones humides**
- Permettant le **développement d'activités associées**



Le descriptif technique de l'aménagement

- 10 espaces endigués - 58 km de talus digues
- Surface de stockage: 2 300 ha
- Volume stockable: 55 millions de m³
- Débit de pompage: 230 m³/s





Les principes de fonctionnement de l'ouvrage

Principe de fonctionnement

Une conception du projet adaptée au territoire

- **Optimisation du tracé** des digues avec prise en compte :
 - des caractéristiques foncières
 - des enjeux environnementaux
- **Intégration paysagère** des digues :
 - faible hauteur
 - pentes douces
 - traitement végétalisé
- **Transparence** des ouvrages



Un projet compatible avec les usages



- **Habitat**: zone peu habitée (une dizaine d'habitations)
- **Carrières**: adaptation/déplacement des équipements vulnérables, constitution de pré-stocks
- **Agriculture**: mises en eau en période hivernale, conservation des accès aux parcelles agricoles, adaptation des cultures
- **Ressource en eau**: pas d'impact sur les captages présents et futurs, faibles risques de pollution de la nappe souterraine



Un projet compatible avec les usages



- **Pêche** : gestion piscicole appropriée - états des lieux réguliers, mise en place de pêcheries, pêches de sauvetage dans les noues
- **Chasse** : adaptations des huttes de chasse, ouvrages de franchissement et zones refuge pour la faune, accroissement potentiel de la fréquentation du gibier d'eau
- **Sylviculture** : mise à l'abri des matériels, fixation des stocks de grumes, nettoyage et enlèvement des chablis



Les mesures de compensation de l'impact résiduel du projet sur les usages

Acquisition par l'EPTB Seine grands lacs des terrains situés sous les emprises des digues et ouvrages hydrauliques

Indemnisations:

- **Habitations** : déplacement/relogement
- **Carrières** : pertes d'exploitation, chômage technique
- **Agriculture** : indemnisations des propriétaires et exploitants (dommages liés à l'acquisition du foncier, pertes de récolte)
- **Pêche et chasse** : indemnisation aux fédérations suivant le droit d'adhésion et le nombre de participants
- **Sylviculture** : indemnisations des pertes de bois



Les perspectives de développement local



- Des études et entretiens préalables ont permis de recueillir les **premières attentes locales**

Le débat public est une opportunité pour les actualiser, les compléter et les coordonner.

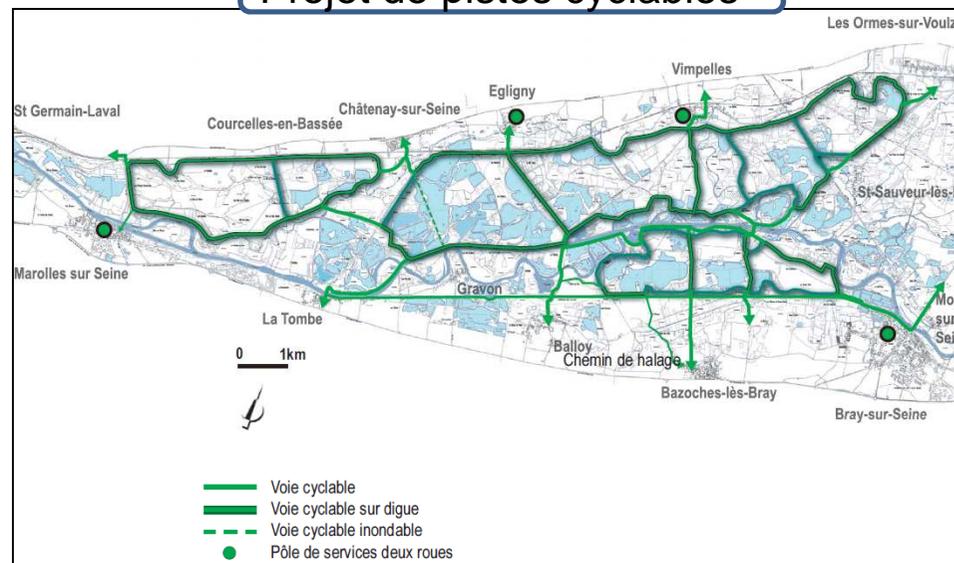
- Si le projet se réalisait, L'EPTB Seine grands lacs pourrait :
 - **accompagner la mise en œuvre** de projets de développement
 - en **accord avec les partenaires financiers** du projet
 - dès lors que ces mesures s'inscriraient dans **son champ de compétences**
 - portant en particulier sur le **développement écotouristique**

Un exemple: le potentiel d'une infrastructure éco-touristique

Une infrastructure éco-touristique

- Projet de création d'un linéaire de **50km de pistes cyclables** en crête de digue
- Participation **au groupe de travail « itinéraires équestres/MTT-VTC »** dans le cadre du pôle éco-touristique Provinois-Bassée-Montois
- Objectif de restauration de la zone humide (faune et flore): **développement d'activités associées**

Projet de pistes cyclables



Activités similaires développées sur les ouvrages gérés par l'EPTB Seine grands lacs – gestion confiée aux collectivités territoriales riveraines des lacs

Travaux et planning du projet

Travaux et planning du projet

UN CHANTIER...

- ... à l'écoute des riverains
- ... propre
- ... respectueux de l'environnement
- ... aussi peu consommateur en énergie que possible

LE PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET

2012

Décision du maître d'ouvrage à la suite du débat public

2012-
2013

Réalisation des études complémentaires et poursuite des études de faisabilité

2014

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et autorisations préalables au démarrage des travaux

2015-
2020

Réalisation des travaux par tranches en fonction des inscriptions budgétaires

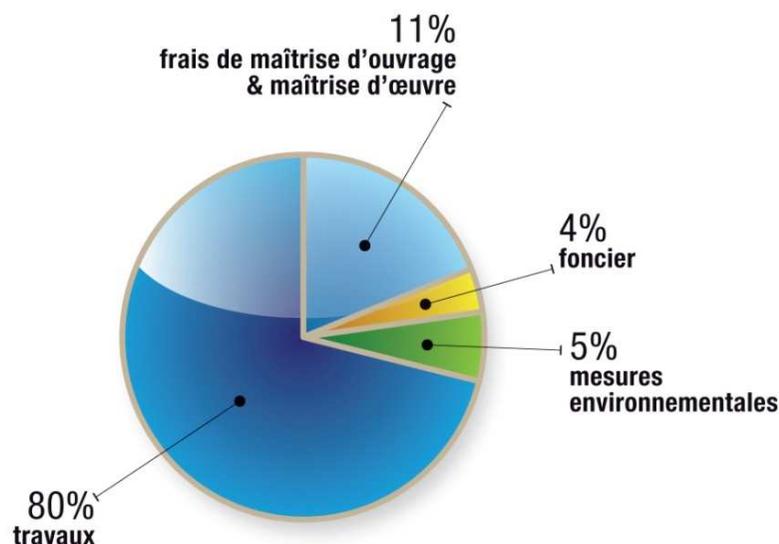
Le coût du projet

Etudes financées depuis 2000 par l'Etat, la région Ile-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Europe

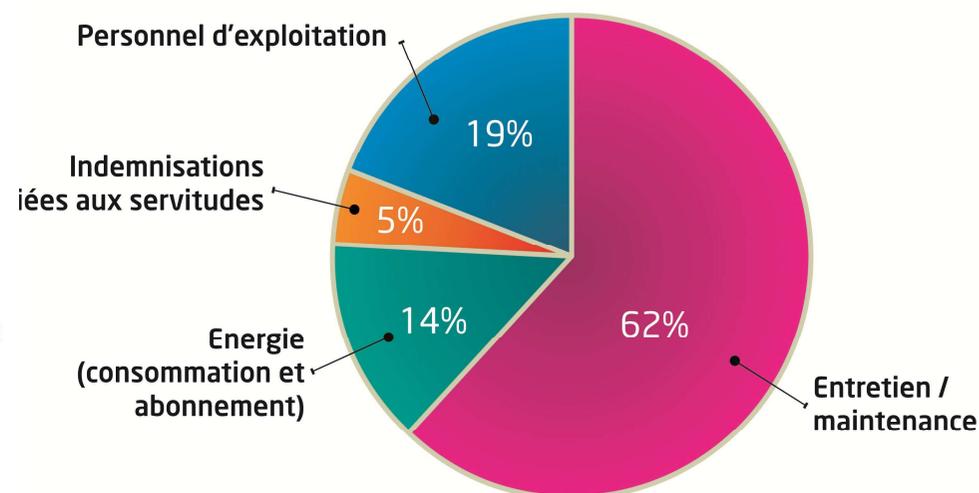
- Projet d'aménagement estimé aujourd'hui à **495 M€ HT** (valeur 2009)
- Le coût de fonctionnement moyen annuel est estimé à **4,5 M€ HT**

Le coût du projet

Décomposition du coût d'investissement



Décomposition du coût prévisionnel de fonctionnement : 4,5 M€ HT / an



↘ La parole est à vous !



Merci de votre attention